

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 juin 2024

**Délibération n°2024-102 - Finances – Décision modificative n°1 du budget principal
exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN
M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET
Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Daniel RAYMOND
M. Thomas IANZ
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)
Mme Cécile PORTE (Pour le vote de la délibération N°2024-090)
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARIAU

Références juridiques :

- **Délibération n°2024-059 du conseil communautaire du 28 mars 2024**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 18 juin 2024.

Par délibération n°2024-059 en date du 28 mars 2024 le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal avec reprise du résultat de l'exercice 2023.

Afin d'ajuster les crédits inscrits en recettes et dépenses, il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°1.

En section de fonctionnement, la décision modificative permet notamment d'ajuster les montants des recettes fiscales et des dotations suite aux notifications reçues (aux chapitres 73, 731, 74 ainsi qu'au chapitre 014 en dépenses concernant les reversements de fiscalité).

Cela permet également d'inscrire les crédits liés à la nouvelle taxe additionnelle à la taxe de séjour au taux de 200% au profit d'Ile-de-France mobilités instaurée par la loi de finances 2024. S'agissant d'un flux entrant/sortant les crédits inscrits à hauteur de 1 580 000 € s'équilibrent en recettes (chapitre 731 compte 731721) et en dépenses (chapitre 014 compte 739215).

Le montant de la TEOM est également ajusté en recettes (chapitre 731 compte 73133) et en dépenses (chapitre 65 compte 65568).

Au chapitre 68 compte 6817, il est inscrit une provision d'un montant de 26 600 € en raison de l'incertitude du recouvrement de titres émis suite à des jugements exécutoires concernant des dégradations subies par l'agglomération.

Enfin, le chapitre 011 est abondé à hauteur de 153 459 € afin de tenir compte de dépenses, soit nouvelles, soit omises, lors de la préparation du budget primitif.

En section d'investissement, il est prévu au chapitre 13 en dépenses et recettes, de corriger des titres relatifs à des acomptes de subventions (Team 77 / Département 77) émis en 2021 sur des imputations erronées et pour lesquels les montants ont été inversés.

Au chapitre 204, les crédits nécessaires au paiement des subventions pour le CRDMA et l'hippodrome de la sole sont inscrits à hauteur de 27 000 €.

Au chapitre 21, un complément de crédits de 218 000 € est prévu.

Enfin, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif est diminué de 199 400 €.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 2 601 738 € et en section d'investissement à un montant de 336 457 €.

Budget Principal							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	153 459,00 €	70		Produits des services	- €
	611	Contrat de prestations de services (archivages et WEKA)	9 500,00 €				
	6152	Location immobilière (Interparking)	29 664,00 €				
	617	Etudes (faune flore)	10 000,00 €				
	62268	Autres honoraires (formation PCAET)	7 000,00 €				
	62268	Autres honoraires (frais de contentieux)	10 000,00 €				
	62268	Autres honoraires (préfiguration service ADS)	30 000,00 €				
	62875	Remboursements de frais aux communes (ZAE)	37 130,00 €				
	62875	Remboursements de frais aux communes (Gonzo)	20 165,00 €				
012		Charges de personnel et frais assimilés	- €	73		Impôts et taxes	297 791,00 €
					7351	Fraction de TVA (compensation TH)	189 398,00 €
					7352	Fraction de TVA (compensation CVAE)	4 106 683,00 €
					738	Autres taxes diverses (compensation CVAE) erreur compte	- 3 998 300,00 €
014		Atténuations de produits	1 723 667,00 €	731		Imposition directe	2 022 836,00 €
	7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements	2 000,00 €		73111	Impôts directs locaux (CFE, TFB, THRS, TAFNB)	181 484,00 €
	739215	Reversements de fiscalité (Taxe séjour)	1 580 000,00 €		73113	TASCOM	- 1 268,00 €
	73951	Reversements de fiscalité (Trop perçu TVA/TH)	108 916,00 €		73114	IFER	9 008,00 €
	73952	Reversements de fiscalité (Trop perçu TVA/CVAE)	32 751,00 €		73133	TEOM	253 612,00 €
					731721	Taxe de séjour	1 580 000,00 €
65		Autres charges de gestion courante	253 612,00 €	74		Dotations, subventions et participations	281 111,00 €
	65568	Autres contributions (TEOM)	253 612,00 €		741124	Dotation d'intercommunalité	155 664,00 €
					741126	Dotation de compensation	26 000,00 €
					74832	Allocation compensatrice CFE	99 059,00 €
					74833	Allocation compensatrice TFB	388,00 €
68		Dotations aux provisions	26 600,00 €				
	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	26 600,00 €				
		Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 157 338,00 €			Total des recettes réelles de fonctionnement	2 601 738,00 €
023		Virement à la section d'investissement	444 400,00 €				
		Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	444 400,00 €			Total des recettes d'ordre de fonctionnement	- €
TOTAL			2 601 738,00 €	TOTAL			2 601 738,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
13		Subventions d'investissement	91 457,00 €	13		Subventions d'investissement	91 457,00 €
	1323	Subvention Dép77 / Magdeleine - inversion montants	47 600,00 €		1313	Subvention Dép77 / Magdeleine - inversion montants	43 857,00 €
	1323	Subvention Dép77 / Tir à l'arc PMR - inversion montants	43 857,00 €		1313	Subvention Dép77 / Tir à l'arc PMR - inversion montants	47 600,00 €
204		Subventions d'équipement versées	27 000,00 €	16		Emprunts et dettes assimilées	- 199 400,00 €
	20422	Subvention au CRDMA / Chapelle Vaudoué	5 000,00 €		1641	Emprunts en euros	- 199 400,00 €
	20422	Subvention Hippodrome de la Sole	22 000,00 €				
21		Immobilisations corporelles	218 000,00 €				
	21318	Autres bâtiments publics (travaux PMR)	47 000,00 €				
	21738	Constructions (complément nouveau siège CAPF)	150 000,00 €				
	21848	Mobilier	21 000,00 €				
		Total des dépenses réelles d'investissement	336 457,00 €			Total des recettes réelles d'investissement	- 107 943,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	444 400,00 €
		Total des dépenses d'ordre d'investissement	- €			Total des recettes d'ordre d'investissement	444 400,00 €
TOTAL			336 457,00 €	TOTAL			336 457,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240703-2024-148-2024
Date de réception préfecture 31/07/2024

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Michel CHARIAU



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **03 JUIL. 2024**
Date de mise en ligne le **03 JUIL. 2024**
Notification le **03 JUIL. 2024**
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr